

DEPARTEMENT DE TARN-et-GARONNE

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° = 2004201104
Date de convocation : 12/04/2011
Date d'affichage : 12/04/2011
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : Cession d'un terrain communal pour la construction de la crèche intercommunale et du RAM : surface définitive

L'An deux mille onze le 20 Avril à 20 H 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE

Présents : AUSSANT Catherine, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : DOURNES Jean-Luc, BAYARD Jean-Yves, Mr BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles , NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul,

Secrétaire de séance : Mr MORITZ-ANDRIEU Corinne

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 12/10/2010 décidant de la cession d'une partie des parcelles BE 93 et BE 94 d'une superficie estimée entre 1600 et 1800 m² pour un montant de 1 €.

Il présente à l'assemblée le document d'arpentage qui sera remis au notaire pour l'acte de cession.

Il y a donc lieu de prendre la décision définitive sur la superficie exacte du terrain cédé à la communauté de communes.

Le conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- autorise la cession des parcelles BE 158-162-166 d'une superficie de 1622 m² telles qu'elles apparaissent sur le document d'arpentage établi par le cabinet SOGEXFO.
- rappelle que cette cession s'effectue au prix de 1 €

- autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes chez Me GENET – RENAUD ,Notaire à LAFRANCAISE

Ainsi fait et délibéré, en Mairie ,les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Michel LAMOLINAIRIE**